

du collège, et force nous est de nous
les procurer *in eandem legis*, ou de
nous contenter de quelques chansons
mal copiées à la dérobée.

C'est pour remédier à d'aussi graves
inconveniens, que nous commençons
aujourd'hui la publication du *Chan-
sonnier des Collèges*, où nous tâcherons
de réunir toutes les chansons que nous
croyons les plus propres à charmer nos
loisirs. Nous osons espérer que ce pe-
tit recueil, muni de tous les passeports
nécessaires, parviendra bientôt à tous
les écoliers, non pas tout-à-fait exempt
de tout droit, mais moyennant la mo-
dique somme de DEUX SOUS par li-
vraison.

Que de plaisir pour DEUX SOUS !